

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16193**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Histoire de l'art et Archéologie Spécialité Patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342n Etudes et projets d expositions et de musées, 342p Gestion et mise en valeur des sites, des monuments historiques, des musées, 342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel capable de prendre en charge la protection du patrimoine en contrôlant son état de conservation et en organisant des actions de restauration. Il conçoit et fait appliquer les plans de conservation préventive d'objets, monuments, sites.

Il peut concevoir et mettre en œuvre des méthodes régissant les activités de recensement, d'inventaire et d'étude du patrimoine.

Il peut également être chargé de la valorisation et de la médiation du patrimoine : conception d'expositions, d'ouvrages, de documents multimédia, d'activités de médiation, de programmes d'action culturelle... ; il peut concevoir les plans de communication correspondants.

Il peut effectuer des diagnostics et concevoir des projets globaux dans tous les domaines d'activité précédemment cités.

Il peut être amené à diriger des établissements ou des services patrimoniaux, à définir et suivre le budget d'une structure et coordonner l'activité d'une équipe.

Maîtriser les outils et les techniques propres à chaque domaine d'activité : par exemple logiciels et outils d'inventaire, actions de conservation préventive, notions de muséographie et scénographie, chaîne éditoriale, conception multimédia, connaissance des publics et des démarches de médiation culturelle, notions de communication...

Organiser de manière structurée des projets, des missions : fixer les objectifs, planifier les tâches, coordonner les actions. Mettre en œuvre des méthodes, établir une programmation.

Animer des équipes, conduire des réunions.

Définir, élaborer et suivre le budget d'un établissement ou d'un événement culturel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des institutions patrimoniales : musées, monuments, sites, services Patrimoine, services d'inventaire, qu'ils dépendent de l'État, de collectivités territoriales, d'entreprises ou établissements publics, d'entreprises privées, ou d'associations.

Ces professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants : chargé de projet, chef de service ou d'équipements culturels et patrimoniaux en recherche-documentation, conservation, inventaire, médiation du patrimoine, conception d'événements culturels et patrimoniaux.

Si réussite aux concours de la filière culturelle de la fonction publique territoriale et d'État : conservateur, attaché de conservation, animateur du patrimoine, chargé d'études documentaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Pour le Master 1 : le candidat doit être titulaire de la Licence Histoire, Histoire de l'art, Archéologie ou diplôme équivalent.

Pour le Master 2 : le candidat doit être titulaire du M1 correspondant ou d'un M1 Patrimoine, d'Histoire, d'Histoire de l'art, Archéologie, ou d'un diplôme équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7

- UE 140 Projet professionnel tutoré : phase de recherche (80h, 9 ECTS)
- UE 141 Approche des patrimoines (60h, 6 ECTS)
- UE 142 Séminaire sur thème du projet (25h, 3ECTS)
- UE 143 Méthodologie : recherche fondamentale et appliquée (25h, 3ECTS)
- UE 144 Organisation administrative et gestion publique en France (25h, 3ECTS)
- UE 145 Informatique documentaire : base de données (25h, 3ECTS)
- UE 146 Langue vivante : Anglais 1 (25h, 3ECTS)

Semestre 8

- UE 240 Projet professionnel tutoré : méthodologie de valorisation (60h, 8 ECTS)
- UE 241 Stage en responsabilité : documentation, inventaire (7 ECTS)
- UE 242 Histoire du patrimoine (25h, 3ECTS)
- UE 243 Anthropologie du patrimoine (25h, 3ECTS)
- UE 244 Formes d'écriture et d'expression orale : exercices (25h, 3ECTS)
- UE 245 Informatique documentaire : base de données spécialisées (25h, 3ECTS)
- UE 246 Inventaire : démarches, systèmes descriptifs, outils (25h, 3ECTS)

Semestre 9

- UE 350 Projet professionnel tutoré : méthodo de valorisation (60h, 8 ECTS)
- UE 351 Muséologie (40h, 5 ECTS)
- UE 352 Médiation et politiques culturelles (50h, 5 ECTS)
- UE 353 Conservation préventive et gestion du patrimoine (25h, 3ECTS)
- UE 354 Théorie et principes de la restauration (25h, 3ECTS)
- UE 355 Méthodologie de la conduite du projet (25h, 3ECTS)
- UE 356 Informatique documentaire : recherche internet, Web 2.0 (25h, 3ECTS)

Semestre 10

- UE 450 Stage en responsabilité : valorisation (12 ECTS)
- UE 451 Projet professionnel de valorisation : conception (50h, 4 ECTS)
- UE 452 Projet professionnel de valorisation : réalisation (100h, 6 ECTS)
- UE 453 Droit de la culture et du patrimoine (36h, 5ECTS)
- UE 454 Introduction à la GRH (14h, 3ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n°2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse II-le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://w3.histart-archeo.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-Le Mirail

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II-Le Mirail / UFR d'Histoire, Arts et Archéologie / Département Histoire de l'art et archéologie

Historique de la certification :

Le master Patrimoine, implanté à Cahors, est issu d'un D.E.S.S. Patrimoine créé en 1992 par le département d'Histoire de l'art et Archéologie avec le soutien des collectivités lotoises. Le D.E.S.S. a été transformé en master 2 Patrimoine en 2004, et développé sous forme d'un master en deux ans en 2011. La formation s'appuie sur un réseau professionnel à l'échelon national qui lui permet de maintenir une adéquation avec l'évolution des métiers auxquels elle prépare.